

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SRAS-COV-2	Numéro
MANIPULATION DES DÉPOUILLES CONFIRMÉES OU SUSPECTÉES COVID-19	REC-CISSS-027-PCI
Date d'entrée en vigueur	2020-04-28
Date de révision	2023-01-26

Objet

Cette procédure vise à diminuer les risques d'exposition au virus SRAS-CoV-2 lors des interventions à réaliser suite au décès d'un usager confirmé ou suspecté à la COVID-19.

Lieu d'application

L'ensemble des installations du CISSS des Laurentides.

Clientèles visées

La procédure s'applique aux usagers décédés suspectés ou confirmés à la COVID-19 à la suite du constat de décès émis par un médecin ou une infirmière.

Formulaire SP-3 (Bulletin de décès)

Le formulaire SP-3 doit être complété en ligne par le médecin traitant ou le médecin de garde qui aura procédé lui-même au constat du décès ou avec la contribution d'une infirmière. Celle-ci peut procéder en tout temps à l'examen physique du défunt et constater que l'usager a cessé de vivre. Pour la contribution au constat d'un décès à distance, vous pouvez vous référer au protocole interdisciplinaire (INTER-CISSS-0003) disponible à cet effet sur l'intranet :

<https://i-doc.regional.reg15.rtss.qc.ca/sites/espaceclinique/Documents/INTER-CISSS-0003%20Contribution%20infirmière%20constat%20décès%20dépôt.pdf>

La Direction de la santé publique devra être avisée du décès d'un cas de Covid-19 selon les modalités prévues localement.

Don de tissus

Aucun don de tissus, y compris pour les cas suspectés.

Autopsie

Si une autopsie est demandée, laisser en place tous les cathéters, sauf le tube endotrachéal. Débrancher les tubulures jointes à des bouchons d'injection sans aiguille et laisser en place les cathéters.

Une autopsie peut être réalisée sur un cas de Covid-19 suspecté ou confirmée. Pour ce faire, elle devra être réalisée dans une pièce à pression négative et les précautions additionnelles de type aériennes-contact avec le port de la protection oculaire devront être appliquées.

Principes à respecter

La famille informe l'entreprise de services funéraires (ESF) qui prend en charge la dépouille.

Milieu hospitalier, CHSLD ou autre ressource

Limitier le nombre de visiteurs selon les directives en vigueur, et s'assurer du port adéquat de l'équipement de protection individuelle.

Manipulation de la dépouille

En milieu hospitalier

1. Si une intervention médicale générant des aérosols (IMGA) a été réalisée avant le décès (ex : intubation, réanimation cardio pulmonaire, ventilation manuelle pré-intubation), s'assurer qu'une affiche de précautions additionnelles « AÉRIENNES-CONTACT+ » est à l'entrée de la zone de soins. Respecter le nombre de changements d'air à l'heure correspondant à la pièce où se trouve la dépouille, ou si l'information n'est pas connue, attendre une période de six heures avant d'ouvrir la porte de la chambre, le temps que les particules présentes dans l'air se déposent au sol.
2. Plaquer avec l'adressographe trois étiquettes d'identification.
3. Porter l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis lors de précautions additionnelles « GOUTTELETTES-CONTACT+ ».
4. Attention de ne pas se toucher le visage avec de l'équipement (gants) potentiellement contaminé par le contact avec une surface corporelle ou autre ayant été contaminée.
5. Laisser en place le bracelet d'identification et procéder à la double identification de l'usager.
6. Enlever tout le matériel médical sur la dépouille (ex. : aiguille, tube respiratoire, sonde urinaire, etc.).
7. Enlever les bijoux du défunt et les remettre à la famille; en faire l'inventaire, les mettre dans une enveloppe et indiquer à qui l'enveloppe doit être remise, selon la procédure habituelle. Une désinfection sera requise.
8. Déposer le défunt sur un linceul (**GRM 42009929**). Limiter le plus possible les émissions de gaz ou de liquides des voies respiratoires, notamment en évitant d'appuyer sur le thorax.
9. Après avoir installé les linceuls, retirer les gants, procéder à l'hygiène des mains, remettre des gants et désinfecter avec des lingettes désinfectantes reconnues efficaces (virucide pour la COVID-19, lingette de peroxyde d'hydrogène à 0,5 % ex. : Oxivir TB ou Virox) l'extérieur du linceul, ainsi que toute surface où le linceul a pu être en déposé.
10. Apposer une étiquette plaquée à l'adressographe sur le linceul. Inscrire COVID-19 sur le linceul, à l'aide d'un marqueur noir (pour tout cas positif ou suspecté). Pour les cas suspectés, ils seront traités comme des cas positifs jusqu'à l'obtention d'un avis de la Direction de la santé publique permettant de lever les obligations.
11. Se procurer une civière provenant de la morgue.

12. Déplacer la dépouille sur la civière, la couvrir d'un drap propre provenant de l'extérieur de la chambre et approcher la civière de la porte.
13. À la sortie de la chambre, retirer l'ÉPI et procéder à l'hygiène des mains.
14. Remettre des gants et désinfecter les poignées et ridelles de la civière avec des lingettes de peroxyde d'hydrogène.
15. Conduire la dépouille à la morgue selon les procédures de l'établissement.
16. Si un ascenseur doit être utilisé, interdire que d'autres personnes (visiteurs ou employés) n'utilisent l'ascenseur au même moment.
17. Pour l'entreposage temporaire des dépouilles, il n'est plus recommandé de séparer les dépouilles de cas de COVID-19 des autres dépouilles.

Hors des milieux hospitaliers

1. Appliquer les étapes 1 à 9.
2. Inscrire sur l'étiquette la mention COVID-19.
3. Couvrir la dépouille d'un drap propre.
4. Suite à la réception d'une copie du formulaire SP-3 (bulletin de décès) complété, l'entreprise de services funéraires (ESF) prendra en charge la dépouille.

Note

Procéder à l'hygiène des mains régulièrement, y compris après avoir manipulé du matériel. Cette pratique est fortement recommandée.

Communication

S'assurer que toutes informations pertinentes à l'application des mesures de prévention et contrôle soient transmises aux personnes concernées.